

CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2025

INFORMATION CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA PERIODE D'INSCRIPTION

Les préinscriptions à la session 2025 du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe sont ouvertes depuis le 2 avril 2025.

Or, un décret n° 2025-360 du 18 avril 2025, paru au Journal Officiel le 20 avril 2025, portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des ATSEM impose aux CDG organisateurs de revoir la répartition des postes ouverts :

Répartition des postes AVANT le décret du 18 avril 2025	Nouvelle répartition des postes depuis le décret du 18 avril 2025
1° Au moins 60 % pour le concours externe sur titres ; 2° Au plus 30 % pour le concours interne ; 3° Au moins 5 % et au plus 10 % pour le troisième concours	1° Au plus 30 % pour le concours externe sur titres ; 2° Au moins 60 % pour le concours interne ; 3° Au moins 5 % et au plus 10 % pour le troisième concours

Cette modification vise à augmenter le volume de recrutement par la voie du concours interne afin de permettre à un plus grand nombre d'agents « faisant-fonction » d'ATSEM d'accéder à ce cadre d'emplois.

Concernant le CDG 10, et **sur les 34 postes ouverts**, cette nouvelle répartition est la suivante :

Répartition des postes AVANT le décret du 18 avril 2025	Nouvelle répartition des postes depuis le décret du 18 avril 2025
- 22 postes pour le concours externe sur titres - 10 postes pour le concours interne - 2 postes pour le troisième concours	- 10 postes pour le concours externe sur titres - 22 postes pour le concours interne - 2 postes pour le troisième concours

Pour tenir compte de cette modification qui intervient au milieu de la période d'inscription, les CDG organisateurs ont décidé de **PROLONGER la période d'inscription comme suit** :

- **Préinscription en ligne du mercredi 2 avril 2025 au mercredi 4 juin 2025** (au lieu du mercredi 7 mai 2025)
- **Clôture des inscriptions le jeudi 12 juin 2025** (au lieu du jeudi 15 mai 2025).

Cette prolongation a pour objectifs de :

- Permettre aux candidats déjà inscrits de changer de voie de concours s'ils le souhaitent ;
- Permettre à d'éventuels nouveaux candidats de faire acte de candidature.

Pour les candidats déjà inscrits et souhaitant changer de voie de concours, il convient de procéder à une nouvelle préinscription en ligne pendant la nouvelle période d'inscription (préinscription en ligne jusqu'au 4 juin 2025 et validation en ligne jusqu'au 12 juin 2025).

Au-delà de ces délais, aucune modification de voie ne pourra être acceptée.

Les candidats concernés doivent au préalable **vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour s'inscrire dans cette nouvelle voie de concours.**

La date des épreuves écrites est quant à elle maintenue au mercredi 8 octobre 2025.

Le service concours du CDG 10 se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires : concours@cdg10.fr / 03.25.73.58.01.